



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Reinsertion professionnelle et sociale

Question écrite n° 63806

### Texte de la question

M Denis Jacquat attire l'attention de M le secrétaire d'Etat aux handicapés sur une préoccupation de l'Union nationale des associations des parents et amis des personnes handicapées mentales qui concerne les jeunes français handicapés mentaux. En effet, afin de leur permettre une scolarisation normale et régulière, il serait nécessaire de mettre en œuvre des moyens budgétaires adéquats. A cet égard, il souhaiterait savoir si une telle mesure entre dans le cadre des intentions du Gouvernement.

### Texte de la réponse

Reponse. - La loi d'orientation en faveur des personnes handicapées du 30 juin 1975 a institué l'obligation éducative pour les enfants et adolescents handicapés et a fixé comme objectif prioritaire leur intégration en milieu scolaire ordinaire. Depuis, le Gouvernement n'a cessé d'affirmer clairement sa volonté d'insérer dans les meilleures conditions possibles, en milieu scolaire, les enfants handicapés (circulaires sur l'intégration du 29 janvier 1982, du 29 janvier 1983, du 6 septembre 1991 et la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989). De plus le décret no 89-798 du 27 octobre 1989 relatif aux normes des établissements prévoit la création de services adaptés à la prise en charge d'enfants handicapés dans leur ensemble. Enfin, il est précisé que la capacité globale d'accueil dans les établissements spécialisés pour les enfants et les adolescents handicapés est suffisante. La réforme des annexes XXIV va dans le sens d'une reorientation du dispositif existant vers une meilleure prise en charge qualitative du public concerné. C'est dans cet esprit qu'une enveloppe nationale est affectée au développement des services de soins et d'éducation à domicile aux structures d'accueil pour les jeunes polyhandicapés. Ainsi, en 1991, 167 opérations ont été financées par un concours budgétaire de 65,7 millions de francs. Cette politique a été poursuivie en 1992.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jacquat Denis](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 63806

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** handicapés

**Ministère attributaire :** handicapés

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 novembre 1992, page 5070